

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Présents : M. GUYON, O. PERRAD, M. GERARD, L. RICHARD, C. BARIC, J. MOREL, V. GAUBY, M. RIALLAN et P. ARBEZ.

Excusé : R. RONDOT donne pouvoir à M. GUYON, L. GRESSET donne pouvoir à V. GAUBY

Secrétaire de séance : Carline BARIC

Convocation du 02 avril 2026

1) Approbation du compte-rendu du 27/03 et nomination du secrétaire de séance

Le compte rendu du 27/03 est approuvé à l'unanimité. Le secrétaire de séance est Carline BARIC.

2) Nomination des membres des commissions communales et intercommunales

Madame le Maire précise que les membres des commissions communales et intercommunales, à la suite de l'élection du nouveau conseil municipal doivent être nommés, comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES	
Référent personnes isolées	J. MOREL – M. GERARD
Finances	O. PERRAD - M. RIALLAN - M. GUYON - L. RICHARD M. GERARD
Marchés Publics, appels d'offres	O. PERRAD - V. GAUBY - P. ARBEZ - M. RIALLAN
Impôts directs	M. GUYON - M. RIALLAN - L. RICHARD - O. PERRAD - M. GERARD
Urbanisme, Aménagement, Environnement	M. RIALLAN - O. PERRAD - L. RICHARD - J. MOREL - V. GAUBY
Forêt	L. RICHARD - L. GRESSET - P. ARBEZ
Station, Tourisme	M. GUYON - O. PERRAD - C. BARIC - M. GERARD L. RICHARD-P. ARBEZ - M. RIALLAN – J.MOREL
Culture, associations, vie du village	M. GUYON - C. BARIC - M. GERARD - J. MOREL

Sécurité, accessibilité	M. GUYON - O. PERRAD - V. GAUBY - R. RONDOT
Bâtiments communaux, travaux	M. GUYON - L. RICHARD - P. ARBEZ - O. PERRAD - L. GRESSET - V. GAUBY
Cimetière	M. GERARD - M. GUYON
Voirie, Déneigement	L. GRESSET - L. RICHARD - P. ARBEZ V. GAUBY
Ecole, Cantine, Périscolaire	M. GERARD - J. MOREL - M. GUYON
Communication	C. BARIC - O. PERRAD - R. RONDOT
Service aux aînés	J. MOREL - M. GERARD - M. GUYON
Elections	L RICHARD - L. GRESSET - J. MOREL - P. ARBEZ - M. RIALLAN

La commission communale des impôts directs se réunit une fois par an pour faire le point sur les achèvements de travaux des demandes d'urbanisme de l'année écoulée.

Commission de contrôle de la liste électorale : réunion une fois par an pour faire le point sur les électeurs qui peuvent être radiés (qui n'habitent plus la commune, mais sont toujours inscrits).

Finances : réunion une fois par an pour la préparation du budget

Marchés publics, appels d'offres : réunion si nécessaire.

Olivier PERRAD précise que la gestion du cimetière doit être mise en place. Auparavant c'est Gérard GERBOD qui s'en occupait, la passation de pouvoir n'a pas été établie. Madame le Maire propose de confier cette tâche à Coralie. Le conseil décide de créer une commission communale dédiée. Olivier PERRAD rajoute que le logiciel cimetière est installé, Le Sidec propose des formations pour ce module.

Services aux aînés : portage des colis de fin d'année et organisation du repas.

Sécurité et accessibilité : à la demande de Raphaël RONDOT, cette commission est ajoutée.

Forêts : le conseil municipal décide de créer une commission dédiée.

Martine RIALLAN demande si un responsable est nommé par commission. Mme le Maire précise qu'elle-même ou un adjoint sera automatiquement présent et se chargera de convoquer les membres de la commission.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

En ce qui concerne les commissions intercommunales, Edouard PROST DGS d'Arcade précise qu'il faut attendre l'élection du président pour transmettre les délégués. Les membres peuvent être nommés. Arcade leur fera parvenir une invitation de participation aux commissions.

Martine RIALLAN précise que la CLECT ou Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a pour mission d'évaluer financièrement les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité. Il est cependant constaté que, sur le périmètre d'Arcade, son intervention s'est étendue à de la stratégie financière qui excède son rôle au sens strict. Il sera peut-être alors envisagé par le nouveau conseil communautaire de créer une instance distincte dédiée à cette mission dont la dénomination resterait à définir.

Les membres des commissions Arcade sont désignés comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA ARCADE	
Conseil Communautaire	M. GUYON - O. PERRAD
Bureau Communautaire	M. GUYON- O. PERRAD
Commission Finances	M. GUYON - O. PERRAD - M. RIALLAN
CLECT (impôts)	M. GUYON - O. PERRAD - M. RIALLAN
Développement économique et travaux d'investissement	M. GUYON - O. PERRAD
Patrimoine, Travaux, Matériel, services techniques mutualisés	M. GUYON - V. GAUBY - P. ARBEZ
Tourisme, Environnement	M. GERARD - J. MOREL - C. BARIC - M. RIALLAN
Services aux habitants	M. GUYON - M. GERARD - J. MOREL
Commission d'appels d'offres	O. PERRAD - V. GAUBY
Référent personnes isolées	J. MOREL – M. GERARD
Commission intercommunale des impôts directs	M. GUYON - O. PERRAD
CIPAH (accessibilité)	O. PERRAD - M. GERARD - R. RONDOT
Réflexion intercommunale	M. GUYON - O. PERRAD -M. RIALLAN

Comité technique OPAH	O. PERRAD - M. RIALLAN
TEPOS - TEPCV	O. PERRAD - C. BARIC - M. RIALLAN

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Nomination des délégués des syndicats

Madame le Maire explique que les délégués aux différents syndicats doivent être désignés pour représenter la commune, comme suit :

SIDEC 1 délégué	Martine RIALLAN
Syndicat Risoux 2 délégués	Laurent GRESSET - Ludovic RICHARD
SICTOM 2 délégués	Raphaël RONDOT/Carline BARIC
Syndicat Mixte Haut Jura Maire + 1 délégué	Olivier PERRAD - Martine GUYON
SMDT 1er adjoint + 1 délégué	Olivier PERRAD/ Martine RIALLAN
SIE 2 titulaires 2 suppléants	Martine GUYON - Laurent GRESSET / Vivien GAUBY - Jessica MOREL
PNR 1 titulaire 1 suppléant	Martine RIALLAN/Carline BARIC
Communes forestières 1 titulaire 1 suppléant	Patrick ARBEZ - Ludovic RICHARD
ENB 3 délégués	Jessica MOREL - Olivier PERRAD - Maud GERARD
ASA Entreroches	Laurent GRESSET - Patrick ARBEZ

Olivier PERRAD explique que concernant le Sidec, les rendez-vous n'ont jamais lieu au Sidec.

Le référent communal échange par mail avec le service concerné. Une rencontre sur place en mairie est également possible. Le Sidec gère les réseaux électriques, l'éclairage public, les différentes maîtrises d'œuvre et la maintenance des logiciels informatiques de la mairie. L'enfouissement des réseaux au centre village, le renforcement du réseau électrique aux Chalettes ont été réalisés par leurs services. La suppression du transformateur électrique aux abords du chalet Morel est à prévoir. DECI (Défense Extérieure contre l'Incendie) est en cours. Ce dossier s'éternise un peu, à cause de Suez qui ne délivre pas les pesées de poteaux.

Ludovic RICHARD explique qu'il y a une à deux réunions par an pour le Syndicat du Risoux.

Martine GUYON précise qu'il y a un gros souci de dépôt inhabituel de déchets en quantité très importante aux Mandrillons. Avec notamment des sacs de 100L donc probablement de structures professionnelles. Les déléguées seront chargées d'évoquer ce problème avec le Sictom.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la délibération correspondante et tout document s'y afférent.

Le tableau des commissions et délégués sera envoyé par mail aux membres du conseil municipal.

4) Arrêtés de délégation de signature aux adjoints

Madame le Maire donne lecture des arrêtés établis lors du mandat précédent, donnant délégation de signature en son absence aux adjoints. Les arrêtés seront établis en fonction de la nomination de chaque adjoint aux commissions choisies.

De nouveaux arrêtés doivent être pris pour Olivier PERRAD, 1^{er} adjoint, Maud GERARD 2^{ème} adjoint et Ludovic RICHARD, 3^{ème} adjoint.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les arrêtés, la délibération et tout document relatif à cette affaire.

5) Point sur les dossiers en cours

Madame le Maire expose : Martine RIALLAN, lors de la réunion du 27/03 dernier a souhaité faire le point sur les dossiers en cours. Ce point est essentiel pour les nouveaux élus au sein du conseil municipal.

Candidatures AMI Cévéo : Mme le Maire explique : le dossier est suivi par Mme Villemontex (cheffe du projet Village d'Avenir) avec l'aide de la Communauté de Communes, l'office de tourisme, le Commissariat de Massif, la GTJ, le PNR et la CCI du Jura. Mme le Maire transmettra par mail à chaque membre du conseil municipal le résultat des audits des acteurs de l'AMI. Des devis de travaux d'investissement sont effectués par l'éventuel repreneur. Le projet est de conserver le bâtiment dans le domaine touristique. L'idéal est de rechercher un investisseur, la vente est prévue en dernier recours. De gros travaux sont à prévoir. La recherche d'investisseurs a été effectuée par nos soins avant de décider de lancer le projet d'AMI. Village d'avenir a lancé un audit du bâtiment en ce qui concerne le mode de chauffage

électrique et sa consommation d'énergie qui est élevée même si le bâtiment est entièrement en hors gel. Les menuiseries, les plafonds et les murs se dégradent rapidement, il est important de réfléchir au devenir de ce centre de vacances. Martine RIALLAN demande si une aide juridique en cas de vente est prévue, Mme le maire explique que cette aide est en effet comprise dans le projet. Une estimation du bâtiment a été demandée à Marlène DURAFFOURG (agence immobilière SAFTI). L'estimation des domaines n'est pas obligatoire pour une commune de moins de 2 000 habitants. La commune a reçu plusieurs propositions de reprise de l'établissement, après élimination de celles ne correspondant pas aux critères, il reste actuellement une proposition d'achat à l'étude.

Défense incendie : Olivier PERRAD expose : Le dossier DECI est en cours. Lorsque le souci de pesée des poteaux par Suez sera résolu, les travaux pourront être planifiés. Ceux-ci seront prévus sur plusieurs années, car ils sont assez coûteux et importants. Il faut encore terminer le plan de mise en conformité avant de planifier ces travaux.

Cimetière et Monument aux morts : Mme le Maire explique que la réfection du monument aux morts est prévue cette année, une aide financière sera sollicitée auprès du Souvenir français. Vivien GAUBY suggère de faire appel à un tailleur de pierre (il y en a un à Frasne, et un à St Pierre). La création du jardin du souvenir est également budgétisée.

Parking arrière de la Mairie : L'installation d'un carport et/ou de barrières sur le parking des locataires des appartements au-dessus de la mairie est prévue, ainsi que la délimitation d'un stationnement PMR pour intégrer ces travaux aux normes d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Végétalisation : 3 arbres ont été plantés dans la cour de l'école et 3 à l'aire de camping-cars.

Voiries : Mme le Maire demande quels travaux de voirie prévoir cette année. En effet, la route des Prés est très endommagée. Ludovic RICHARD souligne le risque que représentent les accotements actuels sur la route des Chalettes. Mme la Maire précise qu'il est prévu qu'ils soient repris et protégés. La continuité cette route est envisagée également. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques devant se terminer. Patrick ARBEZ propose de faire une réunion de chantier sur place afin d'estimer la priorité de ces deux routes. Vivien GAUBY précise qu'il peut être disponible. Mme le Maire doit contacter l'entreprise qui s'occupe de l'enfouissement afin de voir l'avancée des travaux. La reprise des malfaçons du Clos Jean est également prévue. Martine RIALLAN demande comment sont prévus les tronçons à refaire. Olivier PERRAD explique que les routes sont refaites par tronçons (en raison des contraintes budgétaires) depuis le début du mandat précédent, mais qu'il arrive que la détérioration d'une route, comme ici la route des Prés, amène à revoir l'ordre de priorité par rapport à celui prévu initialement. Mme le Maire explique qu'il peut parfois être compliqué d'assurer la qualité de réalisation des travaux, notamment en cas de sous-traitance par le contracteur, d'où l'importance pour les élus de la commission voirie de se rendre régulièrement sur les chantiers.

6) Formation élus

Madame le Maire explique qu'elle a participé à une formation sur les finances communales organisé par l'AMJ hier soir. Étaient présents également, Carline BARIC, Jessica MOREL,

Martine RIALLAN et Ludovic RICHARD.

Ce webinaire était très sommaire selon Mme le Maire. Martine RIALLAN précise qu'elle a trouvé la formation brouillon et trop technique, l'intervenant détaillait trop précisément les différentes étapes de composition du budget communal. Carline BARIC précise qu'en tant que novice en la matière, cela lui a quand même apporté un éclairage sur les grandes lignes d'un budget communal.

Pour les formations suivantes, notamment celles proposées par l'AMJ, chacun peut s'inscrire de son côté, ou elles peuvent être suivies ensemble à la Mairie. Martine RIALLAN souligne que cette deuxième option peut être plus plaisante, et plus efficace (partage de connaissances et questions communes).

7) Comptes rendus divers (réunion/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- a)** Un courrier de Jean-Philippe CHARPENTIER a été reçu en mairie pour savoir si un projet de mise aux normes d'accessibilité de la mairie pour les personnes à mobilité réduite est prévu. En effet les ERP (Etablissement Recevant du Public) sont soumis à des normes très précises d'accès aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Le courrier mentionne également « l'accès piéton » à la mairie.

Mme le Maire explique qu'un dossier Ad'ap a été déposé le 07/06/2016. Pour l'agenda accessibilité de la salle des fêtes, cévéo et la mairie. Un mur de soutènement a été aménagé, en contrebas de la mairie, suite à l'éboulement du mur. Il ne s'agit pas d'un accès piéton exclusif, il n'est d'ailleurs pas déneigé l'hiver : l'accès à la mairie s'effectue par la rue existante. Concernant le stationnement PMR à proximité de la mairie : un marquage au sol va être réalisé et une sonnette sera installée pour prévenir le secrétariat. Le CAUE a effectué une étude lorsque Régis MALINVERNO était maire. Martine RIALLAN demande si elle peut consulter ce dossier vigilance sécurité sur le centre du village, Mme le Maire lui fera parvenir.

Madame le Maire donne lecture de la réponse qu'elle a apportée à M. Charpentier.

Olivier PERRAD insiste sur la nécessité de chacun des membres du conseil d'être très attentif à ces sujets d'accessibilité PMR et de sécurité de manière générale. Il remarque notamment que la question se pose de trouver une solution pour sécuriser les passages piétons, surtout la nuit lorsque l'éclairage est éteint. La solution mise en place sur la commune de Morbier n'est pas tout à fait applicable à Bellefontaine, et les contraintes de déneigement sont un obstacle supplémentaire à cette sécurisation. Martine RIALLAN pointe que cette question peut s'intégrer dans un projet plus vaste d'aménagement du centre-bourg. Une proposition avait été faite par le CAUE il y a quelques années, mais les solutions proposées n'étaient pas optimales pour la commune. Mme le Maire dit que nous pourrions cependant nous pencher sur cette proposition.

- b) Un courrier du restaurant « Au goût du Risoux » a été réceptionné à la mairie, concernant l'installation d'une aire de bivouac à l'arrière du bâtiment. La gérante a participé à une réunion avec la GTJ pour exposer sa demande. La GTJ donne son accord en précisant quelques règles d'usage : un point d'eau doit être disponible, des poubelles, des tables et chaises également. Les toilettes du téléski seront mises à disposition. Elle se charge de l'entretien. Le lieu doit être délimité, une convention doit être établie entre la commune, propriétaire du terrain, et Marion CHURROUT. L'office de tourisme donne son accord également, le conseil municipal également. Si le projet aboutit, le conseil municipal valide l'accueil de Scout cet été qui ont déjà déposé une demande pour bivouaquer sur la commune.
- c) Martine RIALLAN demande un point sur l'avancée du dossier de procédure judiciaire du grand tétras. Mme le Maire précise que l'ONF est auditionnée fin avril. A ce jour, aucune décision ou sanction officielle n'a été statuée, les articles de presse sur le sujet sont initiés par des intentions militantes. Patrick ARBEZ propose de créer une alliance des maires des communes concernées afin de se défendre au mieux. Ludovic RICHARD souligne que ces problématiques touchent aussi les propriétaires forestiers privés.
- d) Olivier PERRAD projette sur écran le lieu d'installation du poteau délivrant la fibres optique route des Prés. Le poteau peut être installé par Prisme sur la route à droite avant la maison de Patrick ARBEZ à côté de l'existant. Olivier PERRAD a envoyé un mail à M. Verpillat du département pour débloquer la situation assez rapidement. Patrick ARBEZ précise qu'il n'a aucune objection à cette implantation et qu'il n'a pas reçu de demande à ce jour.
- e) Adrien CAT a demandé l'autorisation de stocker temporairement du matériel de travaux (blocs de béton) sur le parking du téléski, cette autorisation lui a été accordée.
- f) La date du prochain conseil municipal, est fixée au 21/05 à 18h30.
- g) Vivien GAUBY précise qu'il a retrouvé une clé de maison et des écouteurs sans fil qui seront déposés en mairie. L'information sera relayée sur le site de la commune.
- h) Mme le Maire explique qu'un individu effectue des repérages sur le village afin de commettre des vols en prétextant chercher une personne. Soyez très vigilants et contactez la Gendarmerie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 15/04/2026